Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le 18/09/2026
ID : 085-258502962-20260915-D120_BUR150926-DE

D120-BUR150926

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-six, le quinze septembre à neuf heures trente, le Bureau du Syndicat mixte départemental d'études et de traitement des déchets ménagers et assimilés de la Vendée, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de M. Damien GRASSET.

Présents : Jean-Claude BIRON, Jean-François BIRON, Stéphane BOUILLAUD, Alexandra GABORIAU, Lionel GAZEAU, Damien GRASSET, Antoine METAIS, Guy PLISSONNEAU
Excusés : Loïc CHUSSEAU, Christophe HOGARD, Romain LEYMONERIE, Yannick SOULARD
Date de convocation : 8 septembre 2026
Membres en exercice : 12
Présents : 8
Votants : 8

Candidature de Trivalis à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) de Citéo « Réemploi pour les collectivités 2026 »

Vu la délibération D071-COS090626 du 9 juin 2026 portant délégation d'attributions du comité syndical au bureau,

Considérant que la loi 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (dite loi AGEC) fixe un objectif de réduction de 15 % des déchets ménagers et assimilés d'ici 2030 par rapport à 2010 (en kg/an et par habitant) et un objectif de 10 % d'emballages réemployables mis sur le marché en France en 2027.

Considérant que Trivalis porte un programme départemental de prévention des déchets 2026-2030 l'engageant notamment dans une démarche de réduction des emballages.

Considérant que, dans le cadre de sa démarche de réduction des emballages, le syndicat met en œuvre des actions visant à développer le réemploi des emballages.

Considérant que Citéo, éco-organisme agréé en charge de la filière des emballages ménagers, a lancé un appel à manifestation d'intérêt (AMI) à destination des collectivités afin de soutenir les projets favorisant le développement du réemploi des emballages ménagers.

Considérant que cet AMI vise à soutenir les initiatives portées par les collectivités qui augmentent la part des emballages réemployables et qui correspondent aux leviers suivants :
- Portage de repas
- Vente à emporter
- Evènementiel

Considérant que le syndicat Trivalis souhaite candidater à l'AMI pour cinq projets de réemploi :
- Portage de repas : Expérimenter une offre de contenants alimentaires réemployables dans le cadre du service public de portage de repas à domicile
- Vente à emporter : Déployer l'opération « Ramène ta Boite » auprès des boulangeries-pâtisseries vendéennes afin d'encourager les clients à utiliser leurs propres contenants réemployables
- Vente à emporter : Développer l'offre de contenants réemployables, notamment les boîtes à pizza et burger, auprès des professionnels de la restauration à emporter du littoral, en particulier au sein des snacks de campings
- Vente à emporter : Expérimenter, durant la période estivale et sur un secteur littoral, une offre de pots de glace réemployables en substitution de pots en carton à usage unique
- Evènementiel : Déployer une solution de traçabilité RFID sur l'ensemble du parc de gobelets, bols et caisses estampillés « Le Tri est de la Fête » et conduire une campagne de communication départementale afin de promouvoir ce dispositif auprès des organisateurs d'évènements vendéens (associations et collectivités)

Considérant que dans ce cadre, la conduite d'actions de développement du réemploi des emballages ménagers sur le territoire vendéen contribuerait à déterminer des modèles pertinents sur le plan technique, environnemental et financier et que la réponse à l'AMI permettrait de les financer.

Sur proposition de Monsieur le Président, le bureau est invité à délibérer pour :

- **Approuver** la candidature de Trivalis à l'Appel à Manifestation d'Intérêt lancé par Citéo.
- **Autoriser** le Président à signer la délibération, les contrats encadrant les projets du syndicat ainsi que tout document s'y rapportant.

Après en avoir délibéré, le bureau, à l'unanimité :

- **Approuve** la candidature de Trivalis à l'Appel à Manifestation d'Intérêt lancé par Citéo.
- **Autorise** le Président à signer la délibération, les contrats encadrant les projets du syndicat ainsi que tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré à La Roche-sur-Yon, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

Le Président,



Damien Grasset
Président de Trivalis
17 sept. 2026

Damien GRASSET

Le Secrétaire de séance



Guy Plissonneau
Trivalis - 1er Vice-Président
17 sept. 2026

Guy PLISSONNEAU

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes, 6 Allée de l'Ile Gloriette, 44041 NANTES cedex 01, dans un délai de deux mois à partir de la date de la première mesure de publicité (publication et/ou transmission au contrôle de légalité).